



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 23 juillet 2020 (18h00)
Espace Montgolfier - Davézieux**

Membres titulaires	: 56	
En exercice	: 56	
Membres suppléants	: 23	
Présents	: 45 + 1	
Votants	: 55	
Convocation et affichage	: 17/07/2020	
Président de séance	: Monsieur	Simon
PLENET		
Secrétaire de séance	: Madame	Nicole
ARCHIER		

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Nicole ARCHIER, Assia BAÏBEN, Damien BAYLE, Hugo BIOLLEY, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Christelle ETIENNE, Romain EVRARD, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Camille JULLIEN, Sophal LIM, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Denis NEIME, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Agnès PEYRACHE, Simon PLENET, William PRIOLON, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bruno FANGET.

Pouvoirs : Christian ARCHIER (pouvoir à Denis HONORE), Stéphanie BARBATO-BARBE (pouvoir à Simon PLENET), Jean-Yves BONNET (pouvoir à Virginie FERRAND), Brigitte BOURRET (pouvoir à Christian MASSOLA), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Richard MOLINA (pouvoir à Laurent TORGUE), Pascal PAILHA (pouvoir à Sophal LIM), Ronan PHILIPPE (pouvoir à Nicole ARCHIER), René SABATIER (pouvoir à Yves RULLIÈRE).

Etaient absents et excusés : Thierry LERMET, Dominique MAZINGARBE.

**CC-2020-191 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE -
HABITAT - COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS D'ARDECHE
HABITAT - SA HLM - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Les Commissions d'attribution des logements (CAL) organisées par les bailleurs sociaux ont pour mission d'attribuer nominativement chaque logement HLM.

La mission de la CAL est de vérifier l'adéquation entre le profil des ménages proposés et les caractéristiques du logement à attribuer, de prendre en compte l'objectif de mixité sociale en fonction de la localisation du logement et de prioriser parmi les trois candidats.

La composition des CAL est définie par les articles L. 441-2 et R. 441-9 du Code de la construction de l'habitation.

Les établissements publics de coopération intercommunale tenus de se doter d'un programme local de l'habitat en application du dernier alinéa du IV de l'article L. 302-1 du Code de la Construction de l'Habitation sont membres des CAL.

Siège en CAL le président de l'EPCI, où sont implantés les logements attribués, ou son représentant.

La représentation d'Annonay Rhône Agglo au sein des CAL des bailleurs du territoire a également été prévue par la Convention Intercommunale d'Attributions, adoptée par le Conseil Communautaire du 13 juin 2019.

Annonay Rhône Agglo doit donc désigner un représentant titulaire et un suppléant devant siéger au sein de la Commission d'attribution des logements d'Ardèche Habitat.

Monsieur le Président propose les candidatures suivantes :

Christophe Delord en tant que membre titulaire
François Chauvin en tant que membre suppléant

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L. 441-2 du Code de la Construction de l'Habitation,

VU le règlement intérieur de la Commission d'Attribution des Logements d'Ardèche Habitat,

VU la Convention Intercommunale d'Attributions, adoptée par le Conseil communautaire d'Annonay Rhône Agglo du 13 juin 2019,

Après avoir précédé aux formalités électorales,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

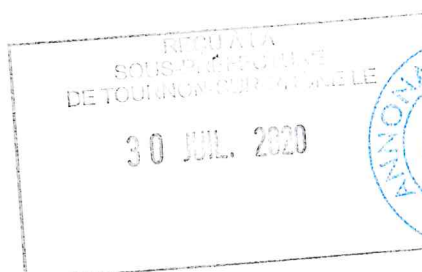
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DESIGNE Christophe Delord en tant que membre titulaire et François Chauvin en tant que membre suppléant pour représenter Annonay Rhône Agglo au sein de la Commission d'Attribution des Logements d'Ardèche,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 30/07/20
Affiché le : 30/07/20
Transmis en sous-préfecture le : 30/07/20



Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président


★Simon PLENET